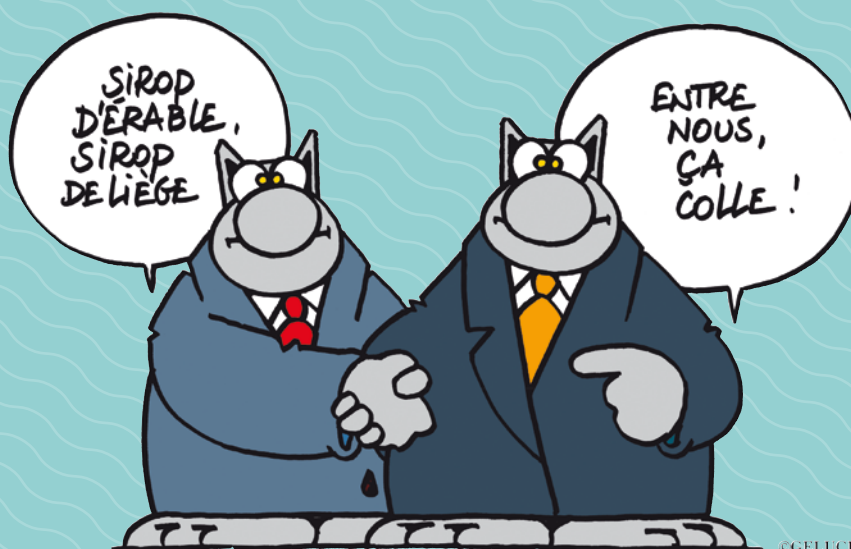


UN SÉJOUR D'ÉTUDES EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Guide pratique pour les étudiants québécois

WALLONIE - QUÉBEC



studyinbelgium.be

Éditrice responsable : Pascale Delcomminette - Wallonie-Bruxelles International -
2, Place Saintelette, B-1080 Bruxelles

Création : Aline Franchimont - Wallonie-Bruxelles Campus
et Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec

Illustration couverture : Philippe Geluck
Graphisme : Polygraph' - www.polygraph.be

SOMMAIRE

p.2

La Fédération Wallonie-Bruxelles
Choisir la Fédération Wallonie-Bruxelles

p.5

L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

- La structure de l'enseignement supérieur
 - La population étudiante
- Les établissements d'enseignement supérieur
 - Les frais d'inscription

p.9

Les possibilités de financement

p.12

La demande de visa

p.16

Travailler pendant les études

p.17

Se déplacer et voyager au cœur de l'Europe

p.19

Les soins de santé

p.20

Saviez-vous qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme au Québec...

p.25

En savoir plus

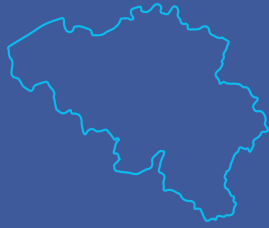
Note : L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

Pour obtenir des informations plus complètes sur l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, la vie étudiante et l'ensemble des programmes d'études proposés, rendez-vous sur www.studyinbelgium.be ou consultez la brochure « Étudiez en Belgique francophone ! ».

La Belgique
francophone =
La Fédération
Wallonie-Bruxelles

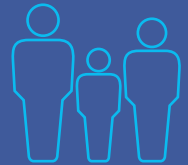


Le Royaume de Belgique



Superficie :
30 528 km²

Population :
Plus de
11 000 000 d'habitants
dont **4 600 000**
en Fédération
Wallonie-Bruxelles



Forme de l'État :
Monarchie
constitutionnelle
parlementaire
fédérale



Capitale :
Bruxelles

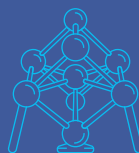
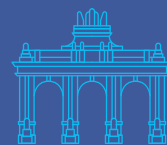
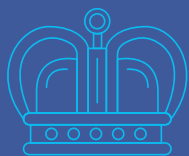


Monnaie :
Euro (€)



Langues officielles :
français,
néerlandais,
allemand

Roi :
Philippe



Choisir la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vous souhaitez vivre une expérience hors du commun et découvrir de nouvelles possibilités d'études ? Choisissez la Fédération Wallonie-Bruxelles, aussi appelée la Communauté française de Belgique !

Située au cœur de l'Europe, elle bénéficie d'un enseignement supérieur d'excellence et d'une offre de formation diversifiée.

Réputée pour sa qualité de vie, la Belgique francophone vous offre une vie culturelle intense, un excellent système de santé, un accès aisé à des activités sportives diversifiées et un réseau de transports performants qui vous fera voyager à travers l'Europe !

Vivre au cœur de l'Europe

Un enseignement supérieur d'excellence



La qualité de vie

Un enseignement supérieur multiculturel et ouvert sur le monde



Voyager à travers l'Europe

Une gastronomie authentique et savoureuse, des milliers de bières et du chocolat d'exception



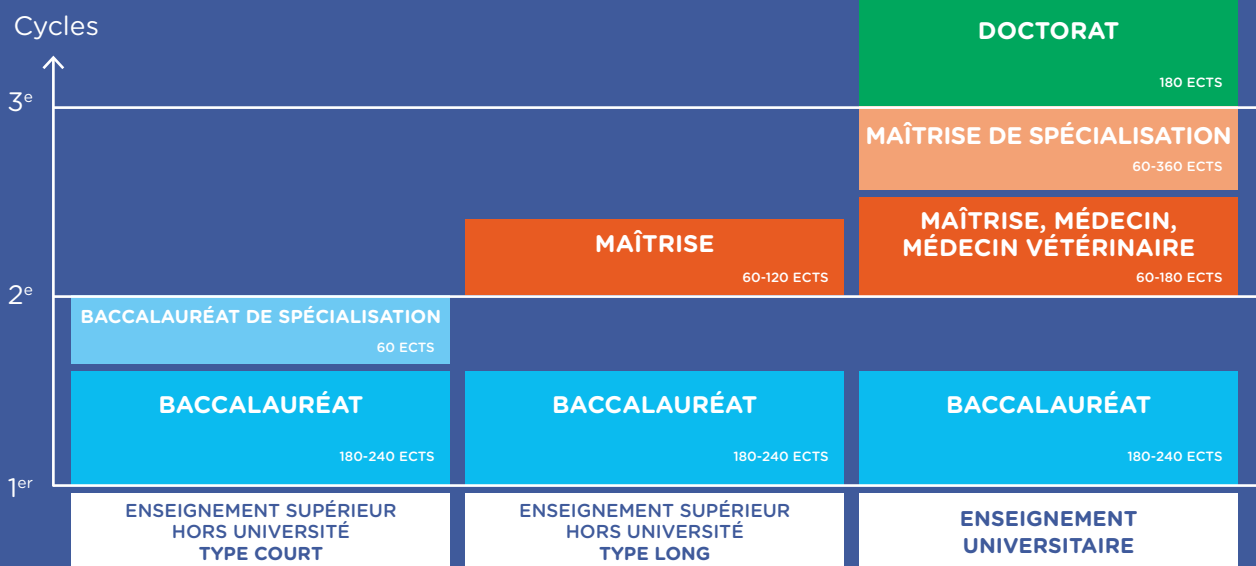
Une vie culturelle intense

L'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Entreprendre des études en Fédération Wallonie-Bruxelles vous garantit l'accès à un système d'éducation de grande qualité, vous ouvre la possibilité de poursuivre des études dans d'autres pays européens où votre diplôme sera aisément reconnu et, à terme, vous permettra d'accéder à l'ensemble du marché du travail européen.

Du Baccalauréat au Doctorat :



1 année académique = 60 crédits
1 crédit = 30 heures d'activités d'apprentissage

Sont considérés comme activités d'apprentissage : les cours magistraux, les travaux pratiques, le travail personnel, le travail en groupe, les recherches documentaires, les stages...

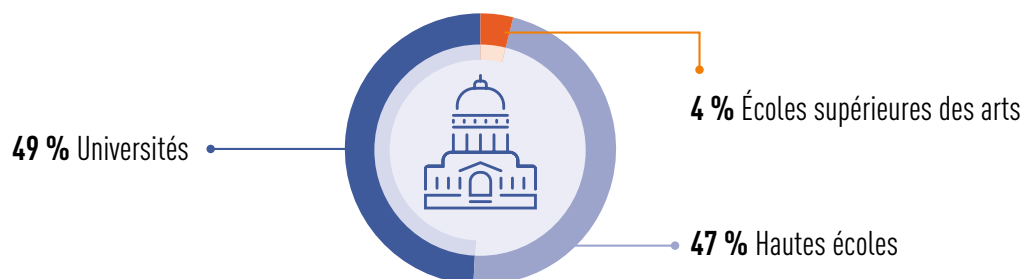
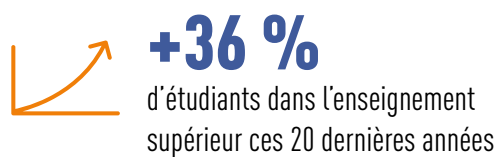
Source : www.studyinbelgium.be

LA POPULATION ÉTUDIANTE

230 000 étudiants



dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles visent trois objectifs : l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité.

Les études supérieures sont organisées par trois types d'établissements :

- Les universités ;
- Les hautes écoles ;
- Les écoles supérieures des arts.

6 UNIVERSITÉS

- Université catholique de Louvain
- Université libre de Bruxelles
- Université de Liège
- Université de Mons
- Université de Namur
- Université Saint-Louis - Bruxelles



16 ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

- Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai
- Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des Arts
- Arts²
- Conservatoire royal de Bruxelles
- Conservatoire royal de Liège
- École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- École supérieure des Arts du Cirque
- École supérieure des Arts – École de Recherche graphique
- École supérieure des Arts Institut Saint-Luc à Tournai
- École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège
- École supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège
- École supérieure communale des Arts de l'Image « Le 75 »



- Institut des Arts de Diffusion
- Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- Institut supérieur de Musique et de Pédagogie

19 HAUTES ÉCOLES

- Haute École Albert Jacquard
- Haute École Bruxelles-Brabant
- Haute École Charlemagne
- Haute École EPHEC
- Haute École Francisco Ferrer
- Haute École Galilée
- Haute École « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC »
- Haute École en Hainaut
- Haute École Léonard de Vinci
- Haute École libre de Bruxelles - Ilya Prigogine
- Haute École libre Mosane
- Haute École Louvain en Hainaut
- Haute École Lucia de Brouckère
- Haute École de Namur-Liège-Luxembourg
- Haute École provinciale de Hainaut - Condorcet
- Haute École de la Province de Liège
- Haute École de la Province de Namur
- Haute École Robert Schuman
- Haute École de la Ville de Liège



LES FRAIS D'INSCRIPTION

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la démocratisation de l'enseignement supérieur est une priorité. Cela signifie notamment que le coût des études ne doit pas être un obstacle pour les étudiants de conditions socio-économiques plus modestes. Ainsi, les montants maximums des droits d'inscription sont fixés par décret.

Les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne paient généralement des frais de scolarité annuels d'un montant maximal de 835 € (minerval). Les étudiants non-européens paient des droits dits « majorés », supérieurs au montant du minerval.

En effet, ces étudiants n'étant pas financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces droits majorés visent à couvrir le coût global de l'étudiant auprès de l'établissement.

Le montant des droits majorés est fixé par décret. Dans certaines conditions, les étudiants

non-européens pourront se voir exemptés de ces droits majorés.

L'étudiant québécois qui s'inscrit dans un programme d'étude en Fédération Wallonie-Bruxelles paie le montant maximal de 4 175 €, frais d'inscription majorés qui s'appliquent aux étudiants ressortissants d'un État non membre de l'Union européenne, pour la première année et paie ensuite 835 € s'il se réinscrit après avoir réussi (à savoir avoir réussi plus de 75 % de son programme annuel d'études) sa première année dans une seconde année du même cycle.

Enfin, tout doctorant, quelle que soit sa nationalité, paie un minerval annuel d'un montant maximal de 835 € la première année. Les années suivantes, selon les universités, les droits d'inscription se situent entre 30 et 60 €.

Le tableau ci-dessous reprend les montants maximums des droits d'inscription demandés aux étudiants non-européens.

| | Maîtrise | | Maîtrise de spécialisation |
|--|-------------|--|----------------------------|
| | Universités | Haute École et École supérieure des arts | |
| Montant des droits d'inscription majorés | 4 175 € | 2 820 € | 4 175 € |
| Montant pour les étudiants exemptés des droits d'inscription majorés* | 835 € | 835 € | 835 € |

Les montants indiqués peuvent subir des modifications.

Pour connaître les montants précis des droits d'inscription que vous êtes tenus d'acquitter, vous devez prendre contact avec le service des admissions et des inscriptions de l'université, la haute école ou l'école supérieure des arts de votre choix.

*Étudiants bénéficiant d'une exemption des droits d'inscription majorés :

Vous devez répondre à au moins une des conditions suivantes (liste non exhaustive) :

- Avoir pour père, mère, tuteur légal, conjoint ou cohabitant légal une personne de nationalité d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir acquis, au terme de l'année académique précédente, 75% des crédits du programme annuel de l'étudiant ;
- Bénéficier d'une bourse délivrée par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Les possibilités de financement


LE PROGRAMME BILATÉRAL ENTRE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LE QUÉBEC

→ POUR LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE (MASTER), DOCTORAT ET POST-DOCTORAT

Présentation du programme

Le gouvernement de la Communauté française de Belgique offre au gouvernement du Québec des bourses mensuelles, par année académique, de 60 mensualités de bourses pouvant être réparties à la demande de la partie québécoise en bourse de courte durée (1 à 3 mois), de moyenne durée (3 à 6 mois au total), ou de longue durée (7 à 12 mois).

Ces bourses sont destinées à des programmes de spécialisation de niveau 2^e cycle (diplôme d'études spécialisées, diplôme d'études approfondies) ou de 3^e cycle.

Les candidats intéressés sont invités à consulter le site  www.education.gouv.qc.ca pour obtenir des informations précises.

Profil des candidats

- > Être citoyen canadien domicilié au Québec ;
- > Ne pas avoir débuté le séjour d'études au moment du dépôt du dossier ;
- > Être étudiant au moment de la présélection des candidats.

Domaines d'études

Les domaines suivants sont priorités, mais non exclusifs :

- > Sciences de la vie (génie génétique, sciences biomédicales, neurosciences) ;
- > Sciences de l'environnement (prévention et réhabilitation des lieux contaminés ou dégradés ;
- > Problématiques sociales nouvelles (impact des changements technologiques, emploi et formation, sécurité sociale, immigration : intégration, multiculturalisme).

Délaï d'introduction des candidatures

Printemps

Modalités financières

Chaque bourse couvre :

- > Un montant mensuel de 813,56 € pour les programmes de 2^e cycle et 992,38 € pour les programmes de 3^e cycle ;
- > Le remboursement des frais d'inscription à l'université ;
- > Les frais médicaux en cas de maladie ou d'accident grave, à l'exception des pathologies chroniques ;
- > Une allocation forfaitaire pour l'achat de matériel didactique ou pour couvrir les frais de déplacements de 24,79 € par mois ;
- > Une aide au logement de 400 € par mois ;
- > Un versement unique de 619,73 € couvrant les frais d'impression de thèse ;
- > Un versement unique de 185,92 € couvrant les frais d'impression de mémoire.

Contact et information

Ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur
Direction des relations extérieures
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec G1R 5A5
drci@education.gouv.qc.ca
www.education.gouv.qc.ca



→ POUR LES POST-DOCTORANTS

Présentation du programme

Ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Il permet l'accueil de chercheurs issus de pays tiers désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Profil des candidats

Chercheurs issus de pays tiers désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il vous est permis d'introduire un dossier même si vous êtes en cours de cycle et que le diplôme de doctorat n'est pas encore en votre possession. Il conviendra dans ce cas de faire parvenir une preuve de réussite en temps utile.

Domaines d'études

Les domaines privilégiés sont les suivants :

- > Transport et logistique ;
- > Génie mécanique ;
- > Sciences du vivant ;
- > Agro-industrie ;
- > Aéronautique-spatial ;
- > Technologies environnementales.

Tout autre domaine sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

Types de programme

- > Bourses de **longue durée** (minimum 1 an, renouvelable 1 fois) de niveau postdoctoral ;
- > Bourses de **courte durée** (1 à 3 mois, non renouvelable) de niveau postdoctoral.

Délai d'introduction des candidatures

- > **Pour les bourses de longue durée :**
Au plus tard le **1^{er} mars** précédant l'année académique durant laquelle le séjour est souhaité.
- > **Pour les bourses de courte durée :**
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre **février et mai** : au plus tard le **1^{er} octobre** précédant ;
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre **juin et septembre** : au plus tard le **1^{er} février** précédant ;
 - Pour les séjours dont le départ est prévu entre **octobre et janvier** : au plus tard le **1^{er} mai** précédant.

Modalités financières

Pour les bourses de longue durée :

- > Montant mensuel : 2 120 € ;
- > Frais de voyage internationaux ;
- > Assurance de type « soins de santé » et assurance de type « assistance au rapatriement ».

Pour les bourses de courte durée :

- > Montant mensuel : 2 120 € ;
- > Frais de voyage internationaux ;
- > Assurance de type « soins de santé ».
- > Les montants indiqués peuvent subir des modifications.

Informations complémentaires

- > Tout bénéficiaire ayant déjà obtenu une bourse, éventuellement assortie d'un renouvellement, pour un sujet donné, ne peut réintroduire une nouvelle demande ;
- > Pour les bourses de longue durée, un maximum de trois tentatives de candidature sera autorisé pour chaque candidat ;
- > Les dossiers incomplets, remis hors délai ou ne répondant pas aux critères de recevabilité seront jugés irrecevables.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
Place Saintelette, 2
1080 Bruxelles - Belgique
bourses@wbi.be
www.wbi.be
+32 2 421 85 91

LES BOURSES DE RECHERCHE WBI-MITACS GLOBALINK

→ POUR LES DOCTORANTS ET POST-DOCTORANTS

Présentation du programme

Le programme WBI/MITACS Globalink permet aux doctorants et chercheurs postdoctoraux des universités belges francophones (Fédération Wallonie-Bruxelles) et canadiennes de prendre part à des projets de recherche avancée au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Canada.

Dans ce cadre, MITACS et WBI apportent un soutien financier au projet sélectionné par un comité d'évaluation national qui intègre une mobilité courte.

Profil des candidats

- › Être étudiant inscrit à temps plein au doctorat, ou disposer d'un statut de chercheur postdoctoral à temps plein dans une université canadienne dont le Québec ;
- › Pour les titulaires d'un doctorat, une période maximale de 5 ans est fixée entre l'obtention du diplôme de doctorat et la date de début du projet de recherche proposé ;
- › Les participants ne peuvent pas entreprendre un projet de recherche dans un établissement de la Fédération WB où ils ont déjà achevé un programme d'études ;
- › Être citoyen canadien ou résident permanent ou étudiant étranger inscrit dans une université canadienne ;
- › Avoir atteint l'âge légal au Canada (18 ans ou plus) ;
- › Ne pas avoir antérieurement obtenu une bourse de recherche Globalink ;
- › Compléter son dossier avec toutes les signatures nécessaires.

Domaines d'études

Toutes les disciplines et spécialités sont concernées.

Type de programme

Mobilité de 12 à 24 semaines maximum non renouvelable.

Délai d'introduction des candidatures

- › **pour les séjours prévus à partir de février :**
au plus tard le 1^{er} octobre précédant à minuit ;
- › **pour les séjours prévus à partir de juin :**
au plus tard le 1^{er} février précédant à minuit ;
- › **pour les séjours prévus à partir d'octobre :**
au plus tard le 1^{er} mai précédant à minuit.

Modalités financières

MITACS accorde une subvention de 6 000 dollars canadiens à l'université dont le candidat est lauréat à titre de contribution à la mobilité internationale, quelle que soit la durée du séjour envisagé.

Contact et information

Wallonie-Bruxelles International
Place Saintelette, 2
1080 Bruxelles - Belgique
bourses@wbi.be
+32 2 421 82 03

[www.mitacs.ca/fr/programmes/globalink/
bourses-de-recherche-mitacs-globalink](http://www.mitacs.ca/fr/programmes/globalink/bourses-de-recherche-mitacs-globalink)

AUTRES AIDES DISPONIBLES

Grâce à l'Office Québec-Monde pour la Jeunesse (OQMJ) et le Bureau International Jeunesse (BIJ) près de 800 Belges francophones et Québécois reçoivent annuellement un soutien logistique et financier dans le but de promouvoir les échanges durables entre ces deux pôles de la francophonie.

Les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LO-JIQ) soutiennent la mobilité des étudiants québécois de niveau collégial et universitaire pour compléter une partie de leur scolarité en Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en restant liés à leur établissement d'attache au Québec.

Contact et information

info@lojiq.org
www.lojiq.org



Les universités québécoises offrent elles aussi des bourses pour les échanges à l'étranger.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer directement avec le service des bourses de votre université.

La demande de visa

Pour effectuer un séjour d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devez faire une demande de **visa d'établissement provisoire en Belgique pour étudiant**.



VISA D'ÉTABLISSEMENT PROVISOIRE EN BELGIQUE POUR ÉTUDIANT

Veillez **envoyer** par courrier recommandé ou par poste prioritaire les documents suivants (FedEx, UPS, Purolator, etc.) au Consulat Général de Belgique, 1000, rue Sherbrooke Ouest – Suite 1400, H3A 3G4 Montréal, QC les documents suivants :

1. Preuve du transfert en Belgique de la **redevance administrative** ;
 - Montant : 204 Euros
 - Bénéficiaire : Nom : SPF Intérieur, Office des étrangers
Adresse : Boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles
 - IBAN : BE57 6792 0060 9235
 - BIC : PCHQBEBB
 - Banque : Nom : BPOST SA,
Adresse : Centrum Monnaie (sans numéro), 1000 Bruxelles
 - Communication : NOM, prénom, NATIONALITÉ, date de naissance (JMMMAAAA), art. 58
(Exemple : SMITH Anne CAN 28021981 art. 58)Pour plus d'infos : [redevance](#)
 2. **L'original de l'attestation d'inscription ou d'admission à une université** ou une école supérieure reconnue et agréée par les autorités officielles de Belgique ;
 3. **Le formulaire de demande de visa** en 1 exemplaire original : n'oubliez pas d'y mentionner votre n° de téléphone et adresse e-mail ;
 4. **Une photo en couleur** (fond blanc), format passeport canadien, récente ;
 5. **Un passeport national**, valide pour la durée des études + 3 mois. Si vous êtes un étudiant étranger, joignez aussi une preuve de votre statut au Canada ;
 6. Si vous avez 21 ans et plus, **un certificat de police** (certificat de non record criminel) délivré par la GRC ou la Police provinciale, dans les 6 mois précédant l'introduction du dossier. Le prise d'empreintes digitales n'est pas requise. IMPORTANT : Ce document doit porter la signature originale et le nom CLAIEMENT LISIBLE du fonctionnaire autorisé ainsi que le **sceau officiel des services de police** ;
 7. **Un certificat médical**, délivré par un **médecin agréé** par le Consulat ou par un médecin de famille. L'appartenance au Collège de Médecins de ce médecin de famille **doit être vérifiée sur l'Internet** et le résultat de cette recherche, jointe au dossier. Le certificat médical doit **porter le sceau du médecin ou du cabinet médical où il exerce. Prière d'utiliser le formulaire qui se trouve sur notre site Web** ;
 8. Si l'étudiant possède **des moyens de subsistance** (par exemple : copie d'une bourse, derniers relevés du compte bancaire, etc.), joindre une copie au dossier ;
 9. Une **prise en charge en original** signée par un Canadien ou un résident permanent du Canada. Le garant s'engage à prendre en charge vos frais de séjour, d'études et de rapatriement pour au moins une année académique. Le garant doit remplir le document et écrire (à la main) « **lu et approuvé** » à côté de sa signature. **Sa signature doit être validée par un commissaire à l'assermentation**. Il doit fournir une copie d'un document légal (passeport, permis de conduire) et prouver sa solvabilité moyennant les **3 dernières fiches de paie** et les **3 derniers relevés bancaires** du compte où il dépose son salaire. Prière d'utiliser le formulaire qui se trouve sur notre site Web ;
 10. **Paiement des droits consulaires** :

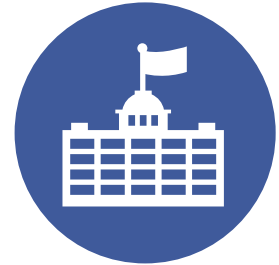
Il s'agit des frais de visa et la légalisation de la prise en charge et/ou le certificat de police. Le paiement se fait par chèque bancaire ou mandat postal au nom du Consulat Général de Belgique. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. Le paiement par carte de crédit ou de débit est accepté au Consulat Général.

Aperçu :
 - Frais de visa + légalisation du certificat de police : **320 CAD** ;
 - Frais de visa + légalisation de la prise en charge : **320 CAD** ;
 - Frais de visa + légalisation du certificat de police et de la prise en charge : **352 CAD** ;
 11. Les **boursiers LOJIQ** sont priés de présenter la convention signée avec l'organisme lors de l'introduction du dossier ;
 12. Prière d'inclure, pour le renvoi par recommandé du passeport, une **enveloppe prépayée** et pré-adressée (**XpressPost, Fedex, UPS, etc.**).
- NB : Les boursiers WBI disposent d'une exemption du paiement de la redevance administrative sur base d'un document d'exemption complété par le service des bourses de Wallonie-Bruxelles International.

INSCRIPTION À L'ADMINISTRATION COMMUNALE APRÈS VOTRE ARRIVÉE

Vous devez vous inscrire à l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique dans les huit jours ouvrables suivant votre arrivée sur le territoire belge ou la réception de cette autorisation.

Vous devez vous munir de votre passeport avec visa, de l'attestation d'inscription scolaire/universitaire et de la preuve de vos moyens de subsistance (prise en charge, attestation de bourse ou de prêt, relevés bancaires, placement de fonds, fiches salariales, etc.).



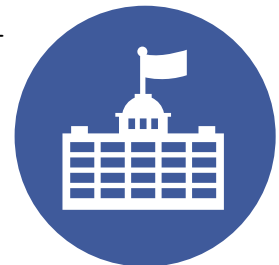
En fonction des documents scolaires qui ont été produits, vous recevrez :

- › Soit un certificat d'inscription au registre des étrangers (CIRE) ;
- › Soit une attestation d'immatriculation, valable 4 mois au terme desquels vous devrez apporter la preuve que vous êtes régulièrement inscrit pour l'année en cours. Sur production de cette preuve, un CIRE vous sera délivré. À défaut, vous devrez quitter le territoire belge avant la date d'expiration de votre attestation d'immatriculation.

VOUS SOUHAITEZ PROLONGER VOTRE SÉJOUR ?

Si vous souhaitez prolonger votre séjour, vous devez vous rendre à l'administration communale de votre résidence en Belgique, au plus tard un mois avant la fin de votre permis et montrer les documents suivants :

- › Une nouvelle attestation d'un établissement d'enseignement supérieur entièrement accrédité, certifiant que vous êtes inscrit comme étudiant régulier à temps plein pour la prochaine année scolaire ;
- › Une attestation certifiant que vous avez participé à la dernière session d'examens ;
- › Une preuve que vous disposez de ressources financières suffisantes.



DANS QUELS CAS DEVRIEZ-VOUS QUITTER LE PAYS ?

Le séjour est seulement autorisé pendant la durée des études. Vous devez quitter le pays :

- › Si vous arrêtez vos études ou si vous ne possédez pas la preuve que vous êtes inscrit comme étudiant régulier à temps plein dans un établissement d'enseignement accrédité ;
- › Si vous continuez d'étudier en dépit de vos échecs scolaires ;
- › Si vous participez à une activité lucrative qui entrave vos études ;
- › Si vous ne participez pas aux examens sans avoir de raison valable ;
- › Si vous ne pouvez pas prouver que vous disposez de ressources financières suffisantes ;
- › Si vous-même ou un membre de votre famille, qui vit avec vous, a reçu une aide financière de l'assistance nationale, d'un montant total, calculé sur une période de 12 mois, qui est supérieur à trois fois le montant mensuel du minimum de moyens de subsistance, et que ce montant n'a pas été remboursé dans les six mois suivant le dernier paiement mensuel. Dans ce cas, une décision d'expulsion sera prise en ce qui vous concerne.



Travailler pendant les études

En tant qu'étudiant étranger autorisé au séjour aux fins d'études en Belgique, vous pouvez travailler si vous disposez d'un titre de séjour en règle* et si vous suivez un enseignement à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis fin décembre 2018, il n'y a plus besoin de demander de permis de travail, avec l'arrivée du « permis unique ».


* *La possession d'un titre de séjour en règle signifie que l'étudiant étranger doit être inscrit au Registre des étrangers et avoir un certificat d'inscription au Registre des étrangers (C.I.R.E.).*

Grâce à ce document de séjour, l'étudiant est alors automatiquement autorisé à travailler en Belgique. La carte de séjour (délivrée par la commune) indiquera au dos les possibilités d'accès au marché de l'emploi en Belgique. En fonction de la période de travail, ces possibilités d'accès sont les suivantes :

- > Pendant les vacances scolaires :
L'étudiant peut travailler sans limite d'heures.
- > Pendant l'année scolaire :
L'étudiant ne peut pas travailler plus de 20 heures par semaine et le travail doit être compatible avec les études.

⚠ Attention : L'étudiant étranger qui arrive en Belgique en été, comme il n'a pas encore suivi les cours de jour dans un établissement belge, n'est pas autorisé à travailler.

Sites intéressants pour la recherche d'emploi étudiant :

En Belgique : www.student.be 

À Bruxelles : www.actiris.be 

En Wallonie : www.leforem.be 



Se déplacer et voyager au cœur de l'Europe



Située à la croisée des grandes voies de communication européennes, la Fédération Wallonie-Bruxelles est le point de départ idéal pour visiter l'Europe !

Bus, tram, métro, train, vélo, voiture, avion... les moyens de transport sont multiples.



**VOYAGER, SE LOGER, S'HABILLER, SE DIVERTIR, FAIRE DU SPORT...
BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS EN TANT QU'ÉTUDIANT !**

La carte d'étudiant

Elle donne des avantages dans l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous étudiez, mais aussi en dehors : ticket de cinéma, de théâtre ou entrée de musée, inscription dans certaines salles de sport, réduction dans certains magasins de photocopies, mais aussi pour l'achat de chaussures et d'ordinateurs, par exemple. Vous pouvez bénéficier de remises sur l'achat de logiciels, d'abonnements aux revues de presse, etc. Chaque étudiant inscrit à l'enseignement supérieur reçoit une carte d'étudiant, souvent automatiquement.

L'ISIC ou la Carte d'étudiant internationale pour les étudiants du supérieur

Le but de la carte ISIC est de proposer aux étudiants des avantages et des réductions qui répondent à leurs besoins, en Belgique et à l'étranger. Les avantages ISIC couvrent plusieurs domaines comme les voyages, certaines boutiques, les restaurants, les assurances, les spectacles, les moyens de transport, etc.



Commandez la via le formulaire en ligne :
www.isic.be.

La Carte Jeunes Européenne

Elle est disponible pour tous les jeunes de moins de 30 ans et est valable un an. Elle offre des réductions et des avantages sur différentes activités et achats, en Belgique et dans 40 autres pays européens (spectacles, loisirs, boutiques, assurances voyage, écoles de langues, magazines, transports, etc.). Elle permet également, sur demande, d'obtenir gratuitement la carte de membre des auberges de jeunesse.



Inscrivez-vous en ligne sur www.cartejeunes.be.

Certains établissements d'enseignement supérieur offrent aux étudiants leur propre carte de réduction. Renseignez-vous auprès du service des inscriptions de l'établissement de votre choix.

Les cartes de réduction de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

La SNCB propose des tarifs préférentiels aux étudiants de moins de 26 ans via différentes cartes : le GO Pass 1, le Go Pass 10 et le Go unlimited.

Vous pouvez voyager à travers l'Europe à prix modiques avec l'interrail (30 pays avec un seul pass ferroviaire).

Plus d'info ? www.belgiantrain.be
www.b-europe.com



En savoir plus sur l'ensemble des réductions ? www.jeminforme.be/loisirs-vacances/cartes-etudiant



Les soins de santé

Comment fonctionne le système de protection sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Faut-il prendre une mutuelle ?

Le système médical belge offre des soins de très haut niveau.

Le Québec a conclu une entente de réciprocité avec la Belgique en matière de sécurité sociale, incluant un volet relatif à la santé. Les étudiants québécois peuvent donc être couverts par le régime d'assurance maladie en Belgique et cela sans période d'attente.

Avant votre départ, remplissez votre demande ou les formulaires en ligne :
www.ramq.gouv.qc.ca



Urgences :

En Belgique, vous pouvez composer le 112 gratuitement jour et nuit. Il s'agit du numéro unique d'urgence au niveau européen.

Saviez-vous qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme au Québec...

NOUS PRATIQUONS LES SPORTS D'HIVER !

Vous aimez la glisse ? Pratiquez les sports d'hiver en Fédération Wallonie-Bruxelles !

Sous la neige, les Fagnes et les Cantons de l'Est ont quelque chose de magique. Une atmosphère propice aux descentes en ski, balades à pied ou en raquette dans la poudreuse, avec le secret espoir d'être le premier à laisser une trace.

Le ski alpin se pratique à la Baraque Fraiture, à Elsenborn ou à Ovifat pour les sites les plus connus. Les amateurs de glisse trouvent également des pistes à Malmédy, Oignies-en-Thierache ou Manderfeld.

Quand la neige se fait attendre ou pour se préparer aux pistes d'altitude, dirigez-vous vers les pistes intérieures, comme le centre *Ice Mountain* de Comines et ses 9 000 m² de vraie neige.

Et chez nos voisins ?

Le massif montagneux le plus populaire en France reste les Alpes. En effet, en plus d'abriter le sommet de l'Europe, le Mont Blanc, les Alpes possèdent les plus grandes stations de ski internationales : Les Menuires, Chamonix, les Arcs, etc.

Les Pyrénées, entre la France et l'Espagne, offrent à ses visiteurs une terre de contrastes. Les stations de ski dans les Pyrénées offrent l'avantage de pouvoir concilier plusieurs activités en sus des sports d'hiver.

Enfin, moins connues mais tout aussi agréables, les Vosges offrent un domaine skiable plus réduit. Cependant le massif jouit d'une nature exceptionnelle et offre une bonne alternative pour les séjours entre amis.



NOUS PARCOURONS DE NOMBREUX KILOMÈTRES !

Les 20km de Bruxelles

Vous êtes adepte de la course à pied et vous souhaitez réaliser les marathons les plus mythiques de la planète ? Avant de vous lancer sur les courses mondialement réputées comme les marathons de Tokyo, New York, Boston, Berlin, Londres et Chicago, profitez de votre séjour en Belgique et concentrez-vous sur une épreuve bruxelloise : les « 20km de Bruxelles », ayant lieu chaque année en mai !

Le RAVeL et les véloroutes

Le RAVeL, c'est plus de 1 400 km de chemins réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers et personnes à mobilité réduite ! Confortable et sécurisé, le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL) est composé de voies vertes essentiel-

lement aménagées sur les chemins de halage et les anciennes lignes de chemin de fer. Plus de 45 itinéraires locaux balisés vous permettent de réaliser de belles randonnées à pied, à vélo ou à cheval sur l'ensemble du territoire wallon. Plus de 2 000 km à parcourir pour découvrir les villes, les terroirs ruraux et les espaces naturels préservés de la Wallonie !

Les Parcs naturels de Wallonie

Territoires reconnus pour leurs intérêts biologique et géographique, ces parcs sont situés dans des zones rurales de Wallonie. Les 10 Parcs naturels révèlent des paysages remarquables où la nature reprend ses droits et où la biodiversité est protégée.

www.parcsnaturelsdewallonie.be



NOUS VIBRONS AU RYTHME DES FESTIVALS !

Vous aimez faire la fête entre amis ? Durant l'été, la Belgique et l'Europe deviennent des scènes géantes avec des festivals pour tous les goûts et tous les styles !



NOUS AIMONS NOTRE GASTRONOMIE



LES STARS DE CINÉMA SONT PARMIS NOUS



NOUS AIMONS
NOTRE FRANÇAIS

NOUS AVONS LA MUSIQUE
DANS PEAU

À tout à
l'heure



À la
revoiyure



NOTRE PATRIMOINE EST EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION



➤ Œuvre d'Adrien Lucca, *Soleil de Minuit*, au Métro Places d'Armes (2017). À l'aide d'un spectrophotomètre, l'artiste Adrien Lucca a enregistré le spectre lumineux des premiers rayons de l'été bruxellois. Fruit d'une collaboration de l'artiste avec des maîtres verriers belges et des fabricants de verre allemands, le *Soleil de minuit* symbolise l'amitié entre les villes de Bruxelles et de Montréal
© Louis-Étienne Doré

➤ Banc (réalisé par Jacques Tilman) offert par la Ville de Namur pour les 400 ans de la Ville de Québec (2008)
© namur.be



➤ Fresque de Dan Brault offerte par la Ville de Québec à la Ville de Namur (2015)
© namur.be

NOUS AVONS LE SENS DE L'ACCUEIL !

Les étudiants font partie intégrante du monde associatif de la Belgique francophone via les associations étudiantes. Elles leur permettent de se rencontrer, de se retrouver, de partager des activités extra-scolaires (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, soirées, etc.) ; elles offrent la possibilité à tous de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes politiques, environnementaux, humanitaires, sportifs, économiques et culturels, tout en assumant des rôles divers : président, trésorier, responsable de la communication, etc.

Les associations étudiantes sont nombreuses au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les Bureaux des élèves ou des étudiants, les Fédérations d'étudiants, la Fédération des étudiants francophones (FEF), les Cercles d'étudiants, les Régionales, etc. Festives, politiques ou défenderesses des droits des étudiants, elles ont toutes pour vocation première le rassemblement de jeunes issus de cultures et d'horizons divers.

En savoir plus ? www.studyrama.be



Les Kots-à-projets (KAPS), concept typiquement belge

Un kot-à-projet (KAP) est un logement (appartement ou maison) réservé aux étudiants (un kot) qui mènent ensemble un projet qui leur tient à cœur.

Le projet consiste habituellement à organiser des activités destinées aux autres étudiants, ainsi qu'aux habitants des environs. Chaque kot-à-projet est spécialisé dans un domaine précis relatif à la culture, à l'aide humanitaire ou sociale, au sport, à la protection de l'environnement, etc.

Le kot-à-projet est le moyen idéal pour faire des rencontres, créer des liens forts avec d'autres étudiants et participer pleinement à la vie active estudiantine. Les KAPS rassemblent toutes sortes de profils, ce qui permet aux étudiants issus d'horizons différents de se rencontrer en s'investissant dans un projet commun.




En savoir plus

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION PRÉCISE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Wallonie-Bruxelles Campus - Study in Belgium

Wallonie-Bruxelles International
Place Saintelette 2
1080 Bruxelles
Belgique
wbcampus@wbi.be
www.studyinbelgium.be 

Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec

43 rue De Buade - bureau 520
Québec (Québec) G1R 4A2
Canada
T. +1 418 692 4148
quebec@delwalbru.be
www.wallonie-bruxelles.ca 

AUTRES CONTACTS UTILES

Ambassade du Canada à Bruxelles

Avenue des Arts 58
1000 Brussels
Belgique
T. +32 2 741 0611
bru@international.gc.ca
www.canadainternational.gc.ca 


Consulat général de Belgique à Montréal

1000 rue Sherbrooke Ouest, bureau 1400
Montréal (QC) H3A 3G4
Canada
T. +1 514 849 7394
montreal@diplobel.fed.be
montreal.visa@diplobel.fed.be
diplomatie.belgium.be/canada/ 

Délégation générale du Québec à Bruxelles

32 rue du Châtelain
1050 Bruxelles
Belgique
T. +32 2 512 00 36
qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca
international.gouv.qc.ca/fr/bruxelles 

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la Reconnaissance académique et
professionnelle des diplômes étrangers
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
Belgique
equi.sup@cfwb.be
www.equivalences.cfwb.be 

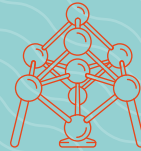
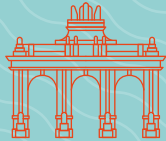
Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

180 rue Royale
1000 Bruxelles
Belgique
T. + 32 2 225 45 11
info@ares-ac.be
www.ares-ac.be 

Wallonie-Belgique Tourisme

Espace Wallonie Accueil
Rue Marché aux Herbes 25
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 899 04 78
info@wbtourisme.be
walloniebelgiquetourisme.be 

EN BELGIQUE,
NOUS AVONS...



ET...

UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE QUALITÉ !

[studyinbelgium.be](https://www.studyinbelgium.be)

 Study in Belgium

